



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

apiculture

Question écrite n° 33502

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des abeilles. Ces dernières jouent un rôle majeur dans l'équilibre de notre écosystème, cependant on assiste depuis plusieurs années à une surmortalité inquiétante. Les conséquences de ce fléau sont encore méconnues, il pourrait toutefois impacter la vie humaine au regard du rôle nécessaire des abeilles dans l'écosystème. Alors que certaines thèses tendent à attribuer la surmortalité au varroa, il serait opportun d'agir dans ce sens en vue de sauvegarder ce patrimoine vital pour l'homme. Aussi, elle souhaiterait savoir quelles mesures il entend prendre pour prévenir cette maladie.

Texte de la réponse

Depuis plusieurs années, un affaiblissement et une surmortalité des abeilles sont constatés dans l'ensemble des principaux pays producteurs de miel. Pleinement conscient de l'importance du problème posé par les mortalités dans les ruchers, le Gouvernement a demandé à Martial Saddier, député de Haute-Savoie, de conduire une mission parlementaire relative aux questions apicoles. Le rapport pour une apiculture durable rendu en octobre dernier par Martial Saddier au Premier ministre montre le caractère multifactoriel des causes de mortalité des abeilles. Des pistes couramment évoquées sont, par exemple, la diminution des capacités mellifères des plantes cultivées, le fauchage précoce et les facteurs climatiques. Des problèmes sanitaires sont également à l'origine de ces mortalités. Les ruchers français ne bénéficient pas de traitements vétérinaires adaptés pour toutes les maladies en l'absence parfois de médicaments bénéficiant d'une autorisation de mise sur le marché pour les abeilles. L'exposition à la pollution et aux produits phytosanitaires sont également des causes évoquées pour expliquer les mortalités d'abeilles. Les ruchers sont également victimes d'infestation par le parasite varroa destructor. Cet acarien affaiblit les colonies d'abeilles, créant un terrain favorable aux autres parasites. Il peut parfois également provoquer leur mort. Sa détection souvent insuffisamment précoce et l'application inadaptée des traitements vétérinaires, ou leur absence, ont conduit à sa large propagation au sein du cheptel apiaire français. De nombreux apiculteurs ne traitent par leurs ruchers par méconnaissance et une majorité en raison du coût du traitement. Par ailleurs, la présence d'une seule matière active homologuée pour le traitement ne permet pas l'alternance indispensable à l'apparition de résistance aux produits de lutte. C'est pourquoi, outre une meilleure formation des apiculteurs afin de généraliser la lutte à l'ensemble des ruchers français aux périodes adéquates, il y a lieu d'intensifier des programmes de recherche concernant la lutte biologique. Le rapport de Martial Saddier souligne la nécessité de structurer la filière autour d'une interprofession et recommande notamment la création d'une plate-forme qui regrouperait l'ensemble des acteurs de la filière et favoriserait la mise en place d'un « institut technique et scientifique de l'abeille », chargé d'élaborer et d'analyser les programmes de recherche de la filière et de proposer leur financement. Le ministre de l'agriculture et de la pêche a confié à M. Saddier l'animation d'un comité interprofessionnel et a nommé un « Monsieur Abeilles », Jean-Pierre Comparot, pour assurer la coordination des administrations autour d'un plan pour une apiculture durable.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33502

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 2008, page 9129

Réponse publiée le : 10 mars 2009, page 2282